



C/30/2

ORIGINAL : français

DATE : 12 janvier 1996

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trentième session ordinaire
Genève, 23 octobre 1996

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 1995

(Vingt-septième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. En 1995, trois États ont déposé auprès du Secrétaire général leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales :

- a) le Portugal, le 14 septembre;
- b) l'Ukraine, le 3 octobre;
- c) le Chili, le 5 décembre.

2. L'Acte précité est entré en vigueur à l'égard de ces États un mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 14 octobre pour le Portugal, le 3 novembre pour l'Ukraine et le 5 janvier 1996 pour le Chili.

3. Depuis cette dernière date, l'Union comprend 30 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

4. En fin d'année, le Mexique, État signataire de l'Acte de 1978, a pris des mesures en vue de la ratification de cet Acte.
5. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". Une disposition analogue figure à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.
6. En 1995, cinq demandes ont été déposées sur la base de l'Acte de 1978 :
 - a) par le Chili, par lettre en date du 27 janvier;
 - b) par le Paraguay, par lettre en date du 19 avril;
 - c) par la Bolivie, par lettre en date du 15 septembre;
 - d) par le Bélarus, par lettre en date du 17 octobre;
 - e) par l'Équateur, par lettre en date du 19 octobre.
7. Lors de sa douzième session extraordinaire, tenue le 28 avril, le Conseil a pris une décision positive à l'égard des deux premières demandes susmentionnées. Les deux suivantes ont été examinées lors de la vingt-neuvième session ordinaire, le 17 octobre; le Conseil a pris une décision circonstanciée à l'égard de la demande de la Bolivie et une décision positive à l'égard de la demande du Bélarus. La dernière sera examinée en 1996 lors d'une session extraordinaire.
8. Selon son article 37.1), l'Acte de 1991 "entre en vigueur un mois après que cinq États ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, sous réserve que trois au moins desdits instruments aient été déposés par des États parties à l'Acte de 1961/1972 ou à l'Acte de 1978." Selon son article 30.2), chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument. En 1995, plusieurs États ont établi des projets de lois de modification, et le Danemark et la Slovaquie ont adopté une telle loi.
9. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 31 décembre 1995.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

10. Le Conseil a tenu sa douzième session extraordinaire le 28 avril, sous la présidence de M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande), pour répondre aux demandes d'avis formulées par le Chili et le Paraguay selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978.

11. Le Conseil a tenu sa vingt-neuvième session ordinaire le 17 octobre, également sous la présidence de M. Bill Whitmore. Cette session a été suivie par des observateurs de 14 États non membres¹ et de neuf organisations internationales².

12. Lors de cette session, il a pris les principales décisions suivantes :

a) Il s'est prononcé sur la conformité des législations du Bélarus et de la Bolivie avec la Convention UPOV.

b) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1994 et pendant les neuf premiers mois de 1995.

c) Il a approuvé le programme et le budget de l'Union pour l'exercice biennal 1996-1997.

d) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir.

e) Il a élu à l'unanimité M. H. Dieter Hoinkes (États-Unis d'Amérique) et M. John Carvill (Irlande) Président et Vice-président, respectivement, du Comité administratif et juridique pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil, en 1998.

f) Il a élu à l'unanimité M. Joël Guiard (France) et Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud) Président et Vice-présidente, respectivement, du Comité technique pour un mandat de même durée.

Comité consultatif

13. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-neuvième session le 28 avril et sa cinquantième session le 16 octobre, sous la présidence de M. Bill Whitmore.

14. Le Comité a examiné les questions suivantes à ses deux sessions : le projet de base de données centrale de l'UPOV sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes (qui sera mis en production en 1996); les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au

¹ Arabie saoudite, Bélarus, Bolivie, Colombie, Mexique, Panama, Philippines, République de Corée, République de Moldavie, Roumanie, Slovénie, Syrie, Tunisie, Venezuela.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Communauté européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOFORA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

commerce (“Accord sur les ADPIC”, qui constitue l’annexe 1C de l’Accord instituant l’Organisation mondiale du commerce (OMC)) sur la protection des obtentions végétales; les relations entre la biodiversité, les ressources phylogénétiques et la protection des obtentions végétales.

15. À sa quarante-neuvième session, le Comité a également décidé de prolonger la nomination du Secrétaire général adjoint jusqu’au 30 novembre 2001 et entendu des rapports des représentants des États membres sur l’évolution de la situation concernant la mise en application de l’Acte de 1991. La cinquantième session a aussi été mise à profit pour préparer la session ordinaire du Conseil.

Comité administratif et juridique

16. Le Comité administratif et juridique a tenu sa trente-cinquième session les 26 et 27 avril, sous la présidence de M. Henning Kunhardt (Allemagne). Cette session a été suivie par des observateurs de neuf États non membres³.

17. Lors de cette session, le Comité a examiné un projet de loi type sur la protection des obtentions végétales fondée sur l’Acte de 1991 de la Convention. Sa session avait été préparée par un groupe de travail composé de Mme Carmen Gianni (Argentine), M. José María Elena Rosselló (Espagne), M. Bart Kiewiet (Pays-Bas) et M. Henning Kunhardt, chacun agissant à titre personnel; le groupe de travail s’était réuni les 21 et 22 février.

Comité technique

18. Le Comité technique a tenu sa trente-deuxième session du 18 au 20 octobre, sous la présidence de Mme Jutta Rasmussen (Danemark). Cette session a été suivie par des observateurs de cinq États non membres⁴ et de cinq organisations internationales⁵.

19. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le Comité a adopté des principes directeurs d’examen pour les 11 taxons suivants : anthémis, *Anthurium*, brocoli, cerisier, chou-fleur, épicea commun, fraisier, lin, pêcher, pommier, rhododendron.

20. Le Comité a été saisi des rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l’expérience acquise par les États membres dans la conduite de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales. Il s’est penché plus particulièrement sur les incidences des nouvelles méthodes d’analyse biochimiques et moléculaires sur l’examen des variétés et sur la notion de variété elle-même.

³ Bélarus, Chili, Colombie, Fédération de Russie, Inde, Mexique, Pérou, République de Corée, Roumanie.

⁴ Colombie, Grèce, République de Corée, Roumanie, Venezuela.

⁵ FAO, CE, OCDE, ASSINSEL, FIS.

Groupes de travail techniques

21. Les groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes, en dehors de Genève, comme suit :

a) Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingt-quatrième session du 20 au 22 juin à Hanovre (Allemagne), sous la présidence de M. Huib Ghijsen (Pays-Bas).

b) Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa treizième session du 7 au 9 juin à Slupia Wielka (Pologne), sous la présidence de M. Sylvain Grégoire (France).

c) Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-sixième session du 11 au 15 septembre à Cantorbéry (Royaume-Uni), sous la présidence de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud).

d) Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa vingt-huitième session du 4 au 9 septembre à Ede-Wageningen (Pays-Bas), sous la présidence de Mme U. Löscher (Allemagne).

e) Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa vingt-neuvième session du 26 juin au 1er juillet à Roelofarendsveen (Pays-Bas), sous la présidence de Mme E. Kristóf (Hongrie).

22. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : colza (version révisée) (TWA); *Cyrtanthus*, *Serruria* (TWO); betterave rouge (version révisée), chicorée à feuilles, épinard (version révisée), gingembre, potiron (TWV).

23. Un sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes potagères s'est réuni le 11 octobre à Brion (France), au sujet des principes directeurs d'examen de l'échalote et de l'oignon.

24. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a poursuivi la mise au point des divers documents relatifs à l'exploitation statistique des données recueillies dans le cadre de l'examen de la distinction et de l'homogénéité des variétés. Il a recommandé que l'on utilise la méthode de l'écart généralisé D^2 de Mahalanobis pour la détermination de la variété la plus proche à faire figurer dans une description variétale.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

25. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, a tenu sa troisième session du 19 au 21 septembre à Wageningen (Pays-Bas), sous la présidence de M. J. Guiard (France). Des observateurs de la Grèce et du Portugal ainsi que de la CE, et des représentants de l'ASSINSEL ont participé à cette session.

26. Le Groupe de travail déploie ses activités dans un domaine nouveau et en est, par conséquent, encore au stade de l'inventaire. Les méthodes d'établissement de profils d'ADN ont été présentées pour 11 espèces (colza, fraisier, hortensia, luzerne, orge, pêcher, pin maritime, pomme de terre, ray-grass, tomate, tournesol).

Groupe ad hoc sur la base de données centrale de l'UPOV sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes

27. Ce groupe s'est réuni les 23 et 24 novembre pour examiner les questions révélées par les essais avec le premier disque de démonstration et mettre au point les procédures pour l'entrée en production du disque.

III. SÉMINAIRES

28. En 1995, l'UPOV a organisé deux séminaires régionaux et deux séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

a) Le 13 mars s'est tenu à San José (Costa Rica) un séminaire national organisé en collaboration avec le Ministère costa-ricien de la justice, avec le concours du Ministère de l'agriculture des Pays-Bas. Des exposés ont été présentés sur : les aspects généraux et techniques de la protection des obtentions végétales; l'Acte de 1991; la protection des obtentions végétales aux Pays-Bas; les conséquences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC") pour le Costa Rica.

b) Le 15 mars s'est tenu à Guatemala un séminaire national organisé en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle qui relève du Ministère guatémaltèque de l'économie et la Chambre de commerce du Guatemala, avec le concours du Ministère de l'agriculture des Pays-Bas. Le séminaire a été ouvert par Mme Irma Luz Toledo Peñate, Vice-ministre de l'économie, et par M. Fernando Vargas, Vice-ministre de l'agriculture. Des exposés ont été présentés sur : la production des semences au Guatemala; les caractéristiques générales de l'Office de la propriété industrielle; les aspects généraux et techniques de la protection des obtentions végétales; l'Acte de 1991; la protection des obtentions végétales aux Pays-Bas.

c) Du 3 au 5 mai s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) un séminaire régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé en collaboration avec le Département sud-africain de l'agriculture et avec le concours financier de l'*Overseas Development Administration* du Royaume-Uni. Ce séminaire était destiné aux États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Des

exposés ont été présentés sur : les aspects généraux et techniques de la protection des obtentions végétales; l'Acte de 1991; les droits des obtenteurs en Afrique du Sud, en Suède, au Royaume-Uni et au Zimbabwe; les droits de propriété intellectuelle et l'industrie des semences; la protection des obtentions végétales et les plantes multipliées par voie végétative en Afrique du Sud. Les représentants des États participants ont soumis des rapports sur la situation actuelle de l'amélioration des plantes et de l'industrie des semences dans leurs pays.

d) Du 5 au 7 décembre s'est tenu à Medan (Indonésie) un séminaire technique sur l'examen des variétés de plantes tropicales et subtropicales en vertu de la Convention UPOV, organisé en collaboration avec le Ministère indonésien de l'agriculture et avec le concours financier du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Ce séminaire était destiné aux pays de l'Asie du Sud-Est. Des exposés ont été présentés sur : les aspects généraux de la protection des obtentions végétales; les critères techniques de la protection; les principes directeurs d'examen; l'organisation de l'examen sur le plan général et pour des types particuliers d'espèces; l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen; l'amélioration des plantes et la production et la distribution de plants dans le cas de certaines espèces tropicales et subtropicales.

29. À chaque fois, le séminaire a été mis à profit pour des discussions à haut niveau avec les autorités compétentes en matière de protection des obtentions végétales du pays hôte.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES⁶

30. Au cours de l'année de référence, le Bureau de l'Union a fourni des renseignements à plusieurs États membres dans le contexte de l'adaptation de leur législation à l'Acte de 1991; il a aussi présenté des observations sur des projets de loi. Les 6 et 7 décembre, il a reçu la visite de MM. Roman Suchý, Administrateur principal au Ministère de l'agriculture de la Slovaquie, Eduard Smelko, juriste du secteur privé associé au travail de révision de la législation, et Vladimír Dovica, Troisième secrétaire à la Mission permanente à Genève.

31. Le Bureau de l'Union a aussi été consulté par des fonctionnaires de plusieurs États membres au sujet des obligations résultant de l'Accord sur les ADPIC, notamment en ce qui concerne la notification des législations et des accords bilatéraux et multilatéraux.

32. Le 1er février, le Secrétaire général a reçu une note de la Mission permanente du Chili dans laquelle celle-ci demandait l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi chilienne avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

33. Le 10 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Howard Mann, consultant sur le droit et la politique internationale de l'environnement, auprès du Département canadien de l'environnement, lequel souhaitait avoir des informations sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

⁶ Voir aussi au paragraphe 70 (Suisse).

34. Les 30 et 31 octobre, deux fonctionnaires du Bureau de l'Union se sont rendus à Madrid (Espagne) pour convenir de la terminologie en langue espagnole à utiliser dans les documents techniques de l'UPOV.

35. Le 7 novembre, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à Mlle Nicole Bustin, Secrétaire général du Comité de la protection des obtentions végétales de la France, à Paris. Le même jour, il a participé à la réception au cours de laquelle M. Philippe Vasseur, Ministre de l'agriculture, a conféré à M. Victor Desprez les insignes de Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

V. RELATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES

États de l'Afrique⁷

36. Au cours du séminaire qui s'est tenu les 7 et 8 mars à Santa Fé de Bogotá⁸, le Secrétaire général adjoint a rencontré Mme Nora Olembo, Chef de l'Office kényen de la propriété industrielle, qui lui remis un exemplaire du règlement d'application de la loi kényenne de 1971 sur les semences et les variétés végétales pour ce qui est des droits d'obtenteur.

37. Le 17 août, le Bureau de l'Union a écrit à M. Grant A. Mwakatundu, Commissaire pour l'agriculture et l'élevage au Ministère tanzanien de l'agriculture, afin de lui communiquer des observations concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales en Tanzanie.

38. Le 11 décembre, le Secrétaire général adjoint a participé, au Caire (Égypte), à la deuxième Conférence nationale sur les semences et y a présenté un exposé. En marge de la Conférence, il s'est entretenu avec M. Salah Abdel el Wanis, Sous-secrétaire à l'agriculture et Directeur de l'Administration centrale des semences. Il a également rencontré M. Mohamed I. El Hawary, Directeur général de la Direction des normes et de la promotion de l'industrie des semences, et M. Gamal Eissa Attya, un fonctionnaire de cette division chargé des questions relatives à la protection des obtentions végétales.

⁷ Voir aussi au paragraphe 119 (Afrique du Nord, et plus particulièrement Égypte, Maroc, Tunisie).

⁸ Voir au paragraphe 137.

États de l'Amérique latine et des Caraïbes⁹

39. Le 31 janvier, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Luiz Antonio Barreto de Castro, Secrétaire à la coordination des programmes au Ministère brésilien des sciences et des techniques, au sujet de certains aspects des Actes de 1978 et 1991.

40. À la suite de la session du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales du Groupe andin qui s'est tenue les 30 et 31 janvier à Lima, un fonctionnaire du Bureau de l'Union s'est rendu à l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle du Pérou (INDECOPI) où il a rencontré Mme Begoña Venero Aguirre, Chef du Bureau des inventions et des nouvelles techniques; cet institut est chargé, entre autres, de l'application au Pérou de la Décision No 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène relative à la protection des obtentions végétales.

41. Il s'est ensuite rendu à Quito (Équateur). Le 2 février, il a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales, dans les locaux de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), devant un auditoire rassemblant les fonctionnaires des ministères compétents et des membres du secteur privé intéressé. Il a ensuite rencontré, au Ministère de l'agriculture, M. Ignacio Pérez Arteta, Sous-secrétaire, ainsi que M. Eduardo Mayacela, Chef de la Division des facteurs de production, et M. Nelson Peñafiel, Directeur de la Direction nationale de l'agriculture et de l'élevage. Au Ministère de l'industrie, du commerce, de l'intégration et de la pêche, il a rencontré M. Diego Montalvo Escobar, Directeur de la Direction nationale de la propriété industrielle, et M. Manuel Santillán Vinuesa. Tous ses interlocuteurs lui ont fait part du désir de l'Équateur d'adhérer à la Convention UPOV.

42. Le 3 février, il s'est rendu, à Santa Fé de Bogotá, à l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA) où il a rencontré notamment Mme Luz Alba Cruz de Urbina, Directrice générale adjointe, et M. Jorge Enrique Suárez Corredor, Directeur de la Division des semences. Certaines mesures à prendre en vue de la mise en application du système de protection des obtentions végétales ont été examinées à cette occasion.

43. Le 21 février, le Bureau de l'Union a écrit à M. Dacio Castello, Directeur général de la propriété intellectuelle du Honduras, pour lui communiquer des informations concernant la protection des obtentions végétales.

44. Les 2 et 3 mars, le Secrétaire général adjoint a rencontré, à Port of Spain, les membres d'un comité créé pour revoir les lois de propriété intellectuelle de Trinité-et-Tobago et a examiné les propositions du comité concernant la protection des obtentions végétales.

45. Le 6 mars, le Secrétaire général adjoint s'est rendu, à Santa Fé de Bogotá, à l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA). Il y a rencontré M. Juan Manuel Ramírez Pérez, Directeur général, M. Jorge E. Suárez Corredor, Mme Ana Luisa Díaz Jiménez, Chef de l'Unité de certification et d'enregistrement des semences, et M. Alejandro Mendoza Osorio, Chef de l'Unité de contrôle de la qualité des semences, afin d'examiner les mesures qui sont prises pour appliquer la législation colombienne sur la protection des obtentions

⁹ Voir aussi au paragraphe 117 (Colombie, Équateur, Pérou).

végétales. Mme Begoña Venero Aguirre (Pérou) assistait également aux entretiens, en qualité d'observateur.

46. Les 9 et 10 mars, le Secrétaire général adjoint et M. Huib Ghijsen, Chef du Département de l'enregistrement et des droits d'obtenteur à Wageningen (Pays-Bas), se trouvaient à Panama. Le premier jour, ils ont rencontré le Secrétaire général du Ministère du commerce et de l'industrie, M. José Donoso, le Directeur national du commerce, M. Rodolfo Espino, et la Directrice générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, Mme Luz Celeste Ríos de Davis, ainsi que de hauts fonctionnaires de l'enregistrement. Ils ont examiné la question de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et la possibilité d'organiser un séminaire national sur ce thème. Le deuxième jour, ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Institut panaméen de recherche agronomique.

47. Le 13 mars, à l'occasion du séminaire national qui s'est tenu à San José (Costa Rica), le Secrétaire général adjoint et M. Huib Ghijsen ont rencontré le Vice-ministre de la justice, Mme Mónica Blanco Valverde, et la Directrice de l'Office de la propriété intellectuelle, Mme Liliana Alfaro Rojas.

48. Le 14 mars, ils se sont rendus au Ministère du commerce extérieur où ils ont rencontré M. Fernando Ocampo, Conseiller auprès du Ministre. Ils ont ensuite rendu visite à M. Ricardo Garrón, Vice-président de l'Assemblée nationale, et sont passés à l'Office de la propriété intellectuelle, au Registre national du Ministère de la justice.

49. Plus tard, ils se sont rendus au Ministère de l'agriculture et de l'élevage, où ils ont été reçus par M. Oscar Campos Chavarría, Vice-ministre. Étaient également présents M. Bernardo Mora Brenes, Directeur de la recherche agronomique au sein du Ministère, M. José Manuel Rodríguez, Président du Comité directeur de l'Office national des semences, et Mme Ana Corina Guevara Fernández, Directrice générale de l'Office national des semences, ainsi que d'autres fonctionnaires. Ils ont examiné la situation de la protection des obtentions végétales au Costa Rica et le projet de règlement établi dans le cadre de la loi nationale sur les semences en vigueur dans le but de créer un système de protection des obtentions végétales au Costa Rica.

50. Le 16 mars, le lendemain du Séminaire national tenu à Guatemala, le Secrétaire général adjoint et M. Huib Ghijsen ont visité des centres de recherche agricole du Guatemala.

51. Le 3 avril, le Bureau de l'Union a reçu une lettre de M. Carlos Alberto Pflingst, Directeur par intérim de la Direction paraguayenne des semences, dans laquelle celui-ci demandait que le Conseil de l'UPOV examine au cours de sa session extraordinaire, le 28 avril 1995, la conformité de la loi paraguayenne avec la Convention UPOV. Le 6 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rigoberto Gauto, chargé d'affaires de la Mission permanente du Paraguay à Genève, et a examiné ladite demande avec lui.

52. Le 10 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Carlos Eduardo Illescas Rivera, Directeur de l'Office guatémaltèque de la propriété industrielle, qui souhaitait savoir si l'UPOV pourrait contribuer à l'organisation d'un deuxième séminaire national dans son pays.

53. Le 10 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Begoña Venero Aguirre (Pérou), et a examiné avec elle un projet de décret d'application de la Décision No 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

54. Le 11 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rolando Miguel Hernández Vigaud, Chef du Département juridique de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba, qui a indiqué que son pays élaborait une loi sur la protection des obtentions végétales conforme aux dispositions de l'Acte de 1978.

55. Le 12 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rolando J. Vega Méndez, Directeur de l'Office vénézuélien de la propriété industrielle, qui a annoncé que son pays souhaitait adhérer à la Convention UPOV.

56. Les 22 et 23 mai, le Secrétaire général adjoint a pris part, à Brasilia (Brésil), à un séminaire sur le projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales compte tenu de l'Acte de 1978 de la Convention UPOV, organisé conjointement par l'Organisation brésilienne de recherche agronomique (EMBRAPA) et l'Association brésilienne du commerce des semences, et a présenté deux exposés.

57. Le 24 mai, il s'est rendu au siège de l'EMBRAPA, où il a rencontré le Président de l'organisation, M. Alberto Duque Portugal. Il s'est aussi rendu à la Chambre des députés du Congrès brésilien, où il a rencontré le Président de la Commission de l'agriculture, le député Alcides Modesto.

58. Le 30 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Emilia Lara Díaz, Chef du Département des brevets à l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba, qui souhaitait avoir des informations sur la protection des obtentions végétales.

59. Le 8 juin, le Secrétaire général adjoint s'est rendu dans les bureaux du Conseil national des semences, à La Paz (Bolivie), puis a rendu visite au Secrétaire national à l'agriculture et à l'élevage, M. Edgar Talavera Solíz.

60. Le 9 juin, il s'est rendu à l'Office régional des semences à Santa Cruz (Bolivie), où il a rencontré M. Jorge Suárez, Directeur du Conseil national des semences, et M. Jorge Rosales King, Président de Prosemillas, avec lesquels il s'est entretenu du projet de règlement national d'application de la Décision No 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

61. Le 11 juin, le Secrétaire général adjoint a participé à une réunion organisée par M. Alejandro Trueba Carranza, Directeur général de la politique agricole au Secrétariat mexicain de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, et par l'Association mexicaine du commerce des semences. Un large éventail de personnes intéressées par la question de la protection des obtentions végétales par la propriété intellectuelle ont assisté à la réunion, au cours de laquelle le Secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur la protection en vertu de la Convention UPOV.

62. Le 28 juillet, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Gustavo Anda Sevilla, Deuxième secrétaire de la Mission permanente de l'Équateur à Genève, qui souhaitait obtenir des informations sur la procédure d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention.

63. Le 29 août, M. Manuel Santillán Vinueza, de la Direction nationale équatorienne de la propriété industrielle, s'est rendu au Bureau de l'Union et a indiqué que la Direction avait reçu 250 demandes de protection d'obtentions végétales.

64. Le 28 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Connie Matos de Guerrero, Conseillère au commerce extérieur de la Banque centrale de la République dominicaine, qui a demandé des renseignements sur la compatibilité de la protection selon la Convention UPOV avec les obligations contractées par son pays dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC.

65. Le 2 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme América Santos Rivera, Directrice de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba, et a examiné avec elle la possibilité d'organiser un séminaire national à Cuba.

66. Le 3 octobre, le Secrétaire général a reçu une lettre de M. Carlos Agreda Lema, Secrétaire national à l'agriculture et l'élevage de la Bolivie, lettre dans laquelle celui-ci demandait que le Conseil de l'UPOV examine la conformité de la législation bolivienne avec la Convention UPOV.

67. Le 24 octobre, le Bureau de l'Union a reçu de la Mission permanente de l'Équateur une demande d'examen, par le Conseil de l'UPOV, de la conformité de la législation équatorienne avec la Convention UPOV.

68. Le 24 octobre, le Bureau de l'Union a reçu le texte final du projet de règlement d'application de la Décision No 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène établi par les autorités du Pérou.

69. Le 1er novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Germán Ortega Almeida, Premier secrétaire à la Mission permanente de l'Équateur à Genève, et de M. Alfredo Peñaherrera Wright, un juriste de Quito, et s'est entretenu avec eux de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

70. Le 27 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Begoña Venero Aguirre (Pérou) et a organisé pour elle une visite à l'Office des variétés de la Suisse, à Berne.

71. Début décembre, le Bureau de l'Union a été informé du fait que le Parlement de la Colombie avait adopté la loi permettant à ce pays d'adhérer à l'Acte de 1978 de la Convention.

72. Le 7 décembre, le Bureau de l'Union a correspondu avec M. Eduardo Benítez Paulin, Directeur du Service national d'inspection et de certification des semences du Mexique, au sujet de la ratification de l'Acte de 1978 par ce pays.

73. Le 21 décembre, le Secrétaire général a écrit à la Mission permanente du Brésil au sujet des conditions d'adhésion à l'Acte de 1978. Le même jour, le Secrétaire général adjoint a discuté avec Mme Vanda Scartezini, Présidente de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil, de l'état d'avancement des travaux sur la législation brésilienne sur la protection des obtentions végétales.

États de l'Asie et du Pacifique

74. Le 26 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite des membres de la délégation de la République de Corée qui participaient, en qualité d'observateurs, à la trente-cinquième session du Comité administratif et juridique. Ils ont exposé la situation pour ce qui est de la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales dans leur pays et ont posé diverses questions.

75. Le 27 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ramarao Nuthakki, Co-secrétaire du Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde, et M. Mangala Rai, Sous-directeur général du Conseil indien pour la recherche agricole, qui ont communiqué des informations sur l'élaboration de la législation concernant la protection des obtentions végétales dans leur pays.

76. Le 10 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Taufik M.E. Maroef, du Bureau des lois et de la législation du Secrétariat du Gouvernement indonésien, lequel a décrit le rôle que joue son bureau dans la législation sur la protection des obtentions végétales.

77. Le 6 juin, le Secrétaire général a reçu la visite de M. Yuan Ke Xing, Directeur général du Département des sciences et des techniques rurales de la Chine, de Mme Li Xiaolin, Directrice générale adjointe, et d'autres fonctionnaires de ce département, lesquels ont demandé des informations sur le système de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

78. Le 28 août, le Secrétaire général adjoint a reçu du Ministère chinois de l'agriculture une invitation à se rendre en Chine dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale concernant l'industrie des semences, pour s'entretenir avec des fonctionnaires chinois de propositions concernant l'élaboration d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

79. Il a séjourné en Chine du 4 au 10 octobre. Du 4 au 7 octobre, il a participé à un séminaire organisé par la Banque mondiale. Les 9 et 10 octobre, il a rencontré des personnalités éminentes des diverses institutions impliquées dans l'établissement d'une législation sur la protection des obtentions végétales, en particulier les membres du comité interministériel chargé de rédiger l'avant-projet de loi.

80. Le 17 octobre, un groupe de huit personnalités du domaine des variétés et des semences de l'Inde, qui se trouvaient en Europe en visite d'étude sous l'égide de la Banque mondiale et de la FAO, a assisté à la session du Conseil. Le lendemain, elles ont eu des entretiens avec le Secrétaire général adjoint.

81. Les 10 novembre et 4 décembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Luis M. Bombín, Chef du Service des affaires juridiques générales, Bureau juridique de la FAO, qui avait été appelé à se rendre en Malaisie pour conseiller le Gouvernement de ce pays sur la législation dans le domaine des variétés et des semences.

82. Le 15 novembre, le Secrétaire général adjoint a écrit à Mme Hang Sanba, Directrice de division à la Commission des sciences et techniques rurales de la Chine, au sujet des conditions d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention.

83. Le 20 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Hemant Krishan Singh, Représentant permanent adjoint de l'Inde à Genève, et de M. Dilip Sinha, Conseiller à la Mission permanente, qui lui ont remis un aide-mémoire indiquant que l'Inde avait l'intention d'adhérer à l'Acte de 1978 de la Convention et demandant des précisions sur la date limite pour le dépôt des instruments d'adhésion. Les conditions d'adhésion à l'Acte de 1978 ont ensuite fait l'objet d'une lettre en date du 23 novembre.

84. Le 14 décembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ignacio S. Sapalo, Directeur du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques des Philippines, et de M. Ferdinand M. Negre, un avocat du secteur privé travaillant pour ledit Bureau.

États de l'Europe et de l'Asie centrale

États en transition vers l'économie de marché

85. Le 3 janvier, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Eugen M. Stashkov, Directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle de la République de Moldova, afin de lui communiquer des observations concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales en Moldova.

86. Le 31 janvier, le Bureau de l'Union a écrit à M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office des brevets de l'Ouzbékistan, au sujet de la déclaration provisoire sur les produits de la sélection adoptée par le Conseil des ministres de l'Ouzbékistan.

87. Le 28 février, le Secrétaire général a écrit à M. Alexander Chikvaïdze, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, pour répondre à une demande d'assistance dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

88. Le 27 mars, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Saparbay A. Eminov, Chef du Comité intersectoriel des techniques et du traitement de l'information, relevant du Conseil des ministres du Turkménistan, et de M. Bayram O. Kazakov, Chef du Département des techniques nouvelles et de l'éducation auprès du même organe, lesquels ont reçu des informations sur la protection des obtentions végétales.

89. Le 6 avril, le Secrétaire général adjoint a eu un entretien téléphonique avec M. Roman O. Omorov, Chef du Département des brevets du Kirghizistan, au sujet de la possibilité d'organiser un séminaire régional de l'UPOV à l'intention des pays d'Asie centrale, qui se tiendrait à Bishkek.

90. Le 26 avril, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Kristo Iliev, Président de l'Office bulgare des brevets, qui l'a informé sur les intentions de son pays en matière de législation sur la protection des obtentions végétales.

91. Le 27 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Yuriy Rogovsky, Vice-président de la Commission d'État pour les essais et la protection des obtentions de la Fédération de Russie, et de Mme Tatjana Gorpichenko, Directrice du Centre de contrôle de la qualité des variétés végétales, lesquels ont examiné avec lui les dispositions à prendre au cas où leur pays adhérerait à la Convention UPOV.

92. Le 11 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery J. Kudashov, Président de l'Office des brevets du Bélarus, qui lui a remis le texte, en russe, de la loi bélarussienne sur la protection des obtentions végétales, entrée en vigueur le 7 juillet.

93. Le 11 mai également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Mioara Radulescu, Directrice générale de l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, qui a décrit l'état d'avancement du projet de loi roumaine sur la protection des obtentions végétales.

94. Le 27 juin, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Chisinau (République de Moldova). Il y a rencontré M. Eugeniu I. Revenco, Directeur de la recherche au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que M. Dimitri Brynzila, Président de la Commission d'État pour l'examen et l'enregistrement des variétés. Il s'est ensuite rendu à l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle de Moldova, où il a rencontré le Directeur général de l'Office, M. Eugen Stashkov, ainsi qu'à l'Institut de recherche pour la sélection et les techniques horticoles, où il a rencontré le Directeur, M. Feodor C. Popovich.

95. Le même jour, l'après-midi, il s'est rendu au Parlement moldove où il a rencontré le Président et les membres de la Commission parlementaire de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, avec lesquels il s'est entretenu de l'adoption de la législation sur la protection des obtentions végétales. Il s'est ensuite rendu à l'Institut national de la vigne et du vin de la République de Moldova.

96. Le 28 juin, il a participé, au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à une réunion des sélectionneurs des instituts de recherche agricole de la République de Moldova, au cours de laquelle il a présenté un exposé sur la Convention UPOV et a répondu à des questions. Il s'est ensuite rendu dans les bureaux de la présidence de la République où il a rencontré le conseiller agricole du Président; celui-ci l'a informé de l'intention du Gouvernement de promulguer une législation sur la protection des obtentions végétales et d'adhérer à l'UPOV. Il s'est ensuite rendu à l'Institut moldove de recherche sur le maïs et le sorgho où il a rencontré le Directeur de l'Institut, M. Vasile E. Micu.

97. Le 29 juin, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, à Bucarest, où il a rencontré la Directrice générale de l'Office, Mme Mioara Radulescu, et M. Nicolae Pirvu, Président du Comité d'État pour l'examen des variétés, ainsi que d'autres fonctionnaires.

98. Le 30 juin, il a rencontré M. Iulian Pusca, Secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture, et M. Nicolae Pogorevici, Directeur du Département de l'horticulture au Ministère de l'agriculture, et a examiné le calendrier concernant l'élaboration d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

99. Le 24 juillet, le Secrétaire général adjoint a rencontré, à Sofia (Bulgarie), le Ministre bulgare de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, M. V. Chichibaba, ainsi que Mme Maria Lazarova, Vice-ministre de l'agriculture, M. Hristo Karjin, Président de l'Académie bulgare de l'agriculture, M. Cheleev Dimiter, Directeur de la Commission d'État pour l'examen des variétés, et d'autres fonctionnaires. Il a examiné le projet de loi de la Bulgarie sur la protection des nouvelles variétés végétales et des nouvelles races animales, compte tenu notamment du souci du Gouvernement bulgare de faire en sorte que la nouvelle loi soit en conformité avec l'Acte de 1991.

100. Le 25 juillet, le Secrétaire général adjoint a rencontré, au Ministère de l'agriculture, le groupe d'experts chargé d'élaborer le projet de nouvelle loi bulgare sur la protection des obtentions végétales.

101. Le 27 juillet, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Kristo Iliev, Président de l'Office bulgare des brevets, et M. Stefan Stefanov, de l'Université technique de Sofia, qui ont indiqué qu'ils souhaiteraient inclure l'enseignement de la protection des obtentions végétales dans le programme d'études de l'Université.

102. Le 27 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Akil A. Azimov (Ouzbékistan), qui a évoqué les faits nouveaux d'ordre juridique survenus dans son pays en ce qui concerne la protection des obtentions végétales et qui a invité un représentant du Bureau de l'Union à se rendre dans son pays.

103. Le 27 septembre également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. David Gabunia, Président de l'Office géorgien des brevets, et de M. Nureddin M.A. Babirly, Directeur du Département des brevets et des licences au Comité d'État pour la science et la technique d'Azerbaïdjan, et il a examiné avec eux l'intérêt qu'avait leur pays respectif à instaurer une protection des obtentions végétales.

104. Le 28 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery J. Kudashov, Président de l'Office des brevets du Bélarus, et de M. Alexander Chenado, Chef adjoint de la Division de l'examen des brevets de cet office, avec lesquels il s'est entretenu de la loi sur la protection des obtentions végétales du Bélarus et du souhait de ce pays d'avoir l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de cette loi avec la Convention UPOV.

105. Le 28 septembre également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eugen Stashkov (République de Moldova), qui lui a indiqué qu'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales était à l'examen au Parlement moldove.

106. Le 29 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Khabiboulo F. Fayazov, Directeur du Centre national tadjik pour les brevets et l'information, avec lequel il s'est entretenu de l'intérêt, pour le Tadjikistan, d'adopter une loi sur la protection des obtentions végétales.

107. Le 29 septembre également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Roman O. Omorov, Chef du Département des brevets du Kirghizistan, et de M. Abdikalil T. Tokoev, Chef adjoint de ce même département, avec lesquels il s'est entretenu de la réglementation déjà en vigueur au Kirghizistan en ce qui concerne la protection des obtentions végétales. Les visiteurs ont invité le Bureau de l'Union à coopérer avec leur pays à l'organisation au Kirghizistan, en 1996, d'un séminaire international sur la protection des obtentions végétales. Cette invitation a été acceptée le 3 octobre.

108. Le 3 octobre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Sarkis L. Khantardjian, Président de l'Office arménien des brevets, et lui a remis une documentation sur la protection des obtentions végétales et l'UPOV.

109. Le 16 octobre, M. Eugeniu I. Revenco (République de Moldova) a remis au Bureau de l'Union le texte du projet de loi sur la protection des obtentions végétales qui avait été soumis au Parlement.

110. Le 17 octobre, le Secrétaire général a reçu une lettre de M. I.P. Shakolo, Vice-ministre de l'agriculture du Bélarus, dans laquelle celui-ci demandait l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi du Bélarus avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

111. Le 17 octobre également, le Secrétaire général adjoint a reçu de Mme Adriana Paraschiv, Chef du Département de l'examen de l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, une traduction anglaise de la dernière version du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

112. Le 30 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Atanas Atanassov, Directeur de l'Institut de génie génétique de la Bulgarie, et a discuté avec lui des effets de la législation sur la protection des obtentions végétales soumise au Parlement.

*Autres États*¹⁰

113. Le 26 janvier, le Bureau de l'Union a correspondu avec Mme Margellou, Directrice des relations internationales et des affaires juridiques de la Direction de la propriété commerciale et industrielle de la Grèce, au sujet de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

114. Le 2 août, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Liljana Varga, Directrice adjointe de l'Office de la protection de la propriété industrielle de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pour lui communiquer les informations qu'elle avait demandées sur la protection des obtentions végétales.

115. Le 19 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Michael Gavras, Directeur adjoint de la Division des approvisionnements pour les productions végétales du Ministère de l'agriculture de la Grèce, et a examiné avec lui les possibilités offertes par la

¹⁰ Voir aussi au paragraphe 119 (Chypre, Turquie).

législation sur les variétés et les semences pour l'introduction d'un système de protection des obtentions végétales.

116. Le 28 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Dimitar Belcev, Conseiller à la Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine à Genève, qui lui a remis une lettre du Ministre de l'agriculture de son gouvernement au sujet d'une éventuelle assistance de l'UPOV dans la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales. Une réponse positive a été donnée par le Secrétaire général le 30 novembre.

VI. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES¹¹

117. Les 30 et 31 janvier, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Lima (Pérou), à la deuxième réunion du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales du Groupe andin. Ce déplacement a été mis à profit pour rendre visite aux autorités de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou.

118. Le 2 février, il a rencontré, à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), à Quito (Équateur), M. Patricio Martínez Jaime, spécialiste du commerce extérieur et de l'intégration.

119. Du 19 au 23 mars, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à une réunion du Conseil du réseau de semences de la WANA (Asie de l'Ouest et Afrique du Nord), à Antalya (Turquie). Ce réseau est organisé par le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA). La réunion du Conseil était convoquée par l'ICARDA, avec l'appui du Ministère de l'agriculture de la Turquie. La réunion a été ouverte par M. Refaeddin Sahin, Ministre turc de l'agriculture, qui a indiqué qu'une loi sur la protection des obtentions végétales avait été promulguée en Turquie en 1994. D'autres informations concernant des faits nouveaux et l'élaboration de lois sur la protection des obtentions végétales ont été communiquées par les participants de Chypre, de l'Égypte, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie.

120. Du 29 mai au 2 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Buenos Aires (Argentine), aux congrès mondiaux de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL).

121. Les 12 et 13 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Copenhague (Danemark), au vingt-quatrième congrès de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et a communiqué des informations sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

122. Le 19 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Paris (France), à la réunion annuelle des représentants des autorités nationales désignées de l'OCDE, au cours de

¹¹ Voir aussi aux paragraphes 78, 79 et 80 (Banque mondiale), 80 et 81 (FAO).

laquelle il a communiqué des informations sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

123. Du 19 juin au 2 juillet, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Rome (Italie), à la sixième session de la Commission des ressources phylogénétiques de la FAO. Il y a soumis un document d'information générale sur l'UPOV.

124. Le 8 août, le Secrétaire général a écrit à M. Stuart Harbinson, Président du Conseil des ADPIC de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour répondre à une demande d'information du Conseil sur la coopération technique et financière de l'UPOV avec les pays en développement.

125. Le 23 août, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Piers Trehane, rédacteur du Code international de nomenclature des plantes cultivées, avec lequel lui-même et d'autres fonctionnaires du Bureau de l'Union se sont entretenus du rapport qui existe entre ce code et les règles de l'UPOV concernant les dénominations variétales.

126. En septembre et octobre, le Bureau de l'Union a été en contact avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et a fourni des informations pour l'établissement de la documentation pour la deuxième réunion de la Conférence des parties, qui s'est tenue à Djakarta (Indonésie) du 6 au 17 novembre.

127. Le 1er septembre, le Secrétaire général a adressé à M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, une lettre l'invitant à désigner un représentant de l'OMC pour participer en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session ordinaire du Conseil de l'UPOV.

128. Le 21 septembre, le Conseil des ADPIC de l'OMC a invité le Bureau de l'Union à se faire représenter par un observateur à sa réunion tenue le même jour, ainsi qu'à sa réunion suivante. Le Secrétaire général adjoint a assisté à la réunion du Conseil des ADPIC tenue le 21 septembre.

129. Le 22 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. José Esquinas-Alcazar, Secrétaire de la Commission des ressources phylogénétiques de la FAO, et de M. Arturo Purcell, attaché de liaison principal de la FAO à Genève.

130. Le 10 octobre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à la réunion organisée par la Commission de la CE sur les essais comparatifs de variétés d'échalote et d'oignon, à Brion (France).

131. Le 18 octobre, le Secrétaire général et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rencontré MM. Graham Jenkins et Wolfgang Siebeck, deux consultants de l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI) chargés d'une étude sur la manière dont l'IPGRI devrait procéder pour assurer la libre circulation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sous l'empire de la Convention sur la diversité biologique.

132. Les 22 et 23 octobre, le Secrétaire général adjoint a participé, au siège de la Banque mondiale à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique), à une réunion du Comité de la

politique en matière de ressources génétiques du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

133. Les 16 et 17 novembre, le Secrétaire général adjoint a participé, à Tunis (Tunisie), à un atelier sur la privatisation de l'industrie des semences dans la région WANA, organisé par l'ICARDA, la Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ) et le Ministère de l'agriculture de la Tunisie, et y a présenté un exposé.

134. Le 21 novembre, le Secrétaire général adjoint a participé à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC.

135. Le 11 décembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à la session du Conseil des ADPIC qui a adopté le projet d'Accord entre l'OMPI et l'OMC sur les modalités de la coopération entre les deux organisations dans les domaines de la notification des lois et règlements de propriété intellectuelle, de la communication d'emblèmes d'État et d'autres emblèmes, et de l'assistance technico-juridique et de la coopération technique en faveur des pays en développement.

136. Le 14 décembre, le Secrétaire général et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rencontré MM. Michael Flitner et Dan Leskien, deux consultants de l'IPGRI chargés d'une étude sur les systèmes *sui generis* de protection.

VII. AUTRES ACTIVITÉS DE RELATIONS EXTÉRIEURES

137. Les 7 et 8 mars, le Secrétaire général adjoint a participé, à Santa Fé de Bogotá (Colombie), à un séminaire international organisé par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas), qui avait pour thème "Les effets des droits de propriété intellectuelle sur l'agriculture dans les pays en développement". Au cours de ce séminaire, un rapport a été présenté sur l'étude de l'incidence des droits des obtenteurs dans les pays en développement, fondée sur l'expérience de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, du Mexique et de l'Uruguay.

138. Le 22 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Jayashree Watal, Consultante principale du Conseil international pour la recherche sur les relations économiques internationales, et de M. C. Niranjan Rao, membre de ce conseil, qui ont posé des questions sur la Convention UPOV et sur les dispositions de l'Accord sur les ADPIC concernant les obtentions végétales.

139. Le 29 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Edwin H. Baker, Conseiller résident auprès du Bureau du transfert des techniques de l'Université de Californie (États-Unis d'Amérique), qui s'intéressait au système de protection des obtentions végétales.

140. Du 14 au 16 juin, le Secrétaire général adjoint a participé à un colloque international sur la protection de la propriété industrielle dans le domaine de la biotechnologie, organisé par l'Institut mexicain de la propriété industrielle, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office européen des brevets (OEB). Il a présenté un exposé sur la

protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et a participé à un groupe de discussion.

141. Le 19 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Grenoble (France), à l'Assemblée générale du Syndicat des producteurs français de maïs (SEPROMA), où il a présenté un exposé sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

142. Le 17 octobre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et l'UPOV dans le cadre d'un cours de formation organisé par l'OMPI et l'OEB sur la recherche et l'examen dans le domaine de la biotechnologie.

143. Le 19 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un groupe de membres de la Société japonaise d'obteneurs indépendants.

VIII. PUBLICATIONS

144. Le Bureau de l'Union a publié :

a) une nouvelle édition (édition de 1995) de la brochure d'informations générales sur l'UPOV en français, allemand, anglais et espagnol;

b) des éditions mises à jour du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais et espagnol;

c) trois numéros du périodique *Plant Variety Protection*;

d) un supplément de la première partie de la "Collection des textes et documents importants" en français, allemand, anglais et espagnol, et un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);

e) deux suppléments et un index de la "Collection de lois et traités";

f) les comptes rendus des séminaires nationaux tenus en Malaisie et au Pakistan en novembre et décembre 1994.

145. *Le Conseil est invité à approuver le présent rapport.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(au 31 décembre 1995)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 -	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 -
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1er février 1989 -	- - 1er mars 1989 -
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² De ratification si l'État a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/30/2
Annexe, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 -	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 -	- - 16 avril 1993 -
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 -	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 -
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1er juin 1977 1er juin 1977 28 avril 1986 -	1er juillet 1977 1er juillet 1977 28 mai 1986 -

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 -	- - 3 septembre 1982 -
Mexique (non encore membre)	- - 25 juillet 1979 -	- - - -	- - - -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 -	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 -
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République tchèque ³	- - - -	- - - -	- - 1er janvier 1993 -
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1er juillet 1980 24 août 1983 -	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 -

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/30/2
Annexe, page 4

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1er janvier 1993 -
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1er décembre 1982 -	17 décembre 1971 11 février 1977 1er janvier 1983 -
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

[Fin du document]

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).